



Déclaration liminaire du CDEN du 11 février 2025

Mesdames et Messieurs les membres du CDEN des Hautes-Pyrénées,

Aujourd’hui nous célébrons les 20 ans de la loi Handicap. A propos de l’école inclusive le président de la République parle d’une révolution silencieuse. Mais cette révolution est tout sauf « silencieuse », elle est violente et douloureuse. En effet la moitié des élèves en situation de handicap présentent des troubles qui affectent leur capacité à supporter le collectif classe. Ce sont alors des cris et des hurlements auxquels s’ajoutent des morsures, des coups, des injures, des trousses qui volent, des tentatives de fuite et des gestes dangereux et incontrôlés.

Dans nos établissements, ce sont des professeurs, des AESH, des ATSEM, des services civiques, des personnels municipaux qui sont obligés de gérer des gestes violents. Ce sont encore des CPE, des AED, des infirmières scolaires, des conseillers d’orientation psychologue, des personnels administratifs et techniques qui alertent sur la gestion problématique de ces élèves, en classe, en interclasse, au self, en atelier ou même en internat.

Les témoignages dans le registre de santé et de sécurité au travail sont éloquents. Le nombre d’arrêts maladie de personnels augmente de manière significative. A l’heure où notre profession peine à recruter, de nombreux enseignants confrontés à ces inclusions ingérables, se posent des questions sur le sens du métier et pensent à le quitter.

La FSU est force de propositions pour que l’école ne porte pas seule l’inclusion des élèves en situation de handicap. Réussir le défi de l’inclusion demande un vrai courage politique. Malheureusement la cure budgétaire adoptée avec l’article 49-3 n’augure, hélas, rien de bon pour la rentrée 2025. L’embauche de 2000 AESH reste une réponse simpliste et insuffisante car la solution exige des moyens financiers et humains à la hauteur de ce défi sociétal.

Pour ce qui concerne les collèges, les moyens pour préparer la rentrée 2025 sont arrivés dans les établissements. Et malgré quelques reculs comme par exemple l’abandon des groupes en 4^{ème} - 3^{ème}, celle-ci se déroulera encore sous le signe du « Choc des Savoirs », en maintenant notamment les groupes en 6^{ème} - 5^{ème} en mathématiques et français.

La mise en œuvre de cette réforme n’aura décidément pas été un long fleuve tranquille ! En effet la constitution de groupes de niveau a rencontré une forte opposition sur le terrain depuis décembre 2023 pour plusieurs raisons :

- aucune étude ne permet de montrer que les groupes de niveau sont bénéfiques pour l’ensemble des élèves, et au contraire ils creusent les inégalités,
- la mise en place de ces groupes pose de gros problèmes d’organisation en termes d’emplois du temps et de gestion des ressources humaines,
- deux collèges sur trois n’ont finalement pas constitué de groupes de niveaux, ce qui pose un problème d’inégalité de traitement dans un service public d’éducation de moins en moins national,
- dans les collèges ayant mis en place des groupes, les personnels ploient sous la charge de travail induite par les brassages incessants, les classes alignées en barrettes sont trop contraignants, les progressions imposées sont chronophages et quand elles sont synchrones

à la séance près, cela devient insupportable. Des collègues y perdent le sens du métier et y laissent leur santé.

- lors du 30 janvier 2025, le Conseil supérieur de l'Éducation a voté unanimement pour la seconde fois contre les groupes de niveau,
- le Conseil d'Etat a annulé l'arrêté de mars 2024 créant ces groupes de niveau. Cet avis a confirmé la fragilité juridique et donc politique du « Choc des savoirs ». Et le ministère s'est vu contraint à quelques acrobaties juridiques en rédigeant de nouveaux textes réglementaires, qui maintiennent le principe de groupes de niveau, partout sans exception et sur la totalité de l'horaire.

Ces textes sont problématiques bien au-delà de leur statut de décret ou d'arrêté. C'est un choix idéologique de tri social et scolaire des élèves que porte et maintient le ministère. Cette réforme n'aura finalement profité qu'à la carrière de l'éphémère ministre de l'Éducation Nationale Gabriel Attal, et à celle du non moins éphémère premier ministre Gabriel Attal .

Tout ça pour ça...

Dans le 1^{er} degré la ruralité est largement impactée par les moyens budgétaires. Dans le second degré la suppression de 17 emplois est justifiée par une prévision de baisse d'effectifs alors que nous restons au niveau européen avec les moyennes d'élèves par classes les plus élevées. Nous exigeons que cette logique comptable cesse.

De plus, nous attirons votre attention sur la construction à Benque Molère d'un collège alternatif, École Créative, dont nous craignons qu'il ne cache une pédagogique de nature sectaire.